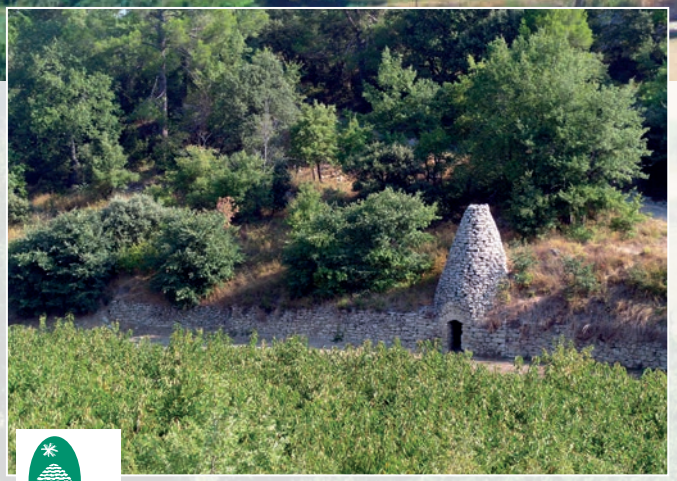

Borie dans le Parc naturel régional du Luberon.

Le Parc naturel régional du Luberon

À sa création en 1977, le Parc naturel régional du Luberon est le 18e Parc de France ; aboutissement d'une dynamique initiée au début des années 1970. La volonté est d'inventer une forme nouvelle d'aménagement du territoire qui concilie le bien-être de l'Homme, la protection des milieux naturels et le développement économique, les bases du développement durable, bien avant l'énoncé du concept. À ce jour, il existe 53 parcs naturels régionaux qui couvrent 15 % du territoire français et concernent près de 4 millions d'habitants. Une belle réussite !

Le territoire du Parc naturel régional du Luberon s'étend sur 185 000 hectares, répartis sur 51 communes dans le département de Vaucluse et 26 dans les Alpes-de-Haute-Provence. L'épine dorsale de ce territoire est le massif du Luberon qui s'étire d'ouest en est sur 75 km entre Cavaillon et Forcalquier et qui culmine à 1 125 m au sommet du Mourre Nègre. La combe de Lourmarin sépare le Petit Luberon, à l'ouest, du Grand Luberon, à l'est. Vers le nord, le Parc du Luberon englobe une partie des Monts de Vaucluse. Vers le sud, c'est la Durance qui en forme la limite géographique et administrative.

Situé aux carrefours des influences climatiques méditerranéennes et montagnardes, ce territoire se caractérise par une mosaïque de reliefs, de paysages et de milieux naturels, résultat du substrat géologique, du climat, de l'occupation et des activités humaines. C'est aujourd'hui un espace vivant, peuplé de 178 000 habitants.

Accompagnement du public sur les thèmes de la géologie et de l'histoire dans les gorges de Roquefure à l'ouest d'Apt.

▶ Présentation au public d'un site à empreintes fossiles de l'Oligocène à Viens.

L'abbaye de Sénanque.

Qu'est-ce qu'un parc naturel régional ?

Le label « parc naturel régional » est attribué par l'État pour 15 ans à un territoire reconnu pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, et qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de ces patrimoines.

C'est la Charte du Parc, établie en concertation avec tous les partenaires, qui concrétise ce projet de protection et de développement et qui engage les communes, les départements, la région et l'État.

Plus précisément, les missions du Parc naturel régional du Luberon se déclinent dans cinq grands domaines :

- la protection et la gestion de la biodiversité, des espaces ruraux et des ressources naturelles, la préservation et la valorisation des paysages, des sites remarquables et du patrimoine culturel ;
- la contribution à l'aménagement du territoire dans le respect de l'environnement ;
- la participation au développement économique et social pour conjuguer qualité de vie et développement respectueux ;
- l'accueil, l'éducation et l'information des habitants, des visiteurs, des scolaires ;
- l'expérimentation, l'innovation, la participation à des programmes de recherche.

Une équipe de techniciens pluridisciplinaire traduit ces missions en actions concrètes. Elle se compose d'une cinquantaine de personnes répartie dans plusieurs services qui déclinent les grands axes de la charte.

Le Parc naturel régional du Luberon porte aussi de nouvelles ambitions répondant aux enjeux actuels et futurs de son territoire, comme être un acteur de la transition écologique et énergétique : « **Une autre vie s'invente ici** ». …

Aigle de Bonelli.